

	Minimim du capital social / Libération des apports	Nombre d'associés	Régime d'imposition	Responsabilité du dirigeant	Gestion administrative	
Entreprise Individuelle	Aucun	1	Impôt sur le revenu (possibilité d'un abattement CGA de 20%)	Illimitée Protection du domicile principal si déclaration devant notaire	Simple à très simple: régime micro	
EURL (entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée)	Sans minimum: fixé librement par l'associé en fonction de la taille, de l'activité et des besoins de l'entreprise. En espèces: 20% à la constitution et le reste dans les 5 ans. En nature: suivant le montant, nécessité d'un recours à un commissaire aux apports	1	Impôt sur le revenu de plein droit ou IS sur option (possibilité d'un abattement CGA de 20%)	Limitée au montant des apports (sous réserve des garanties personnelles)	Léger mais c'est déjà une société	
SARL (société à responsabilité limitée)	Sans minimum: fixé librement par les associés en fonction de la taille, de l'activité et des besoins de l'entreprise. En espèces: 20% à la constitution et le reste dans les 5 ans. En nature: suivant le montant, nécessité d'un recours à un commissaire aux apports	2 à 100 maxi	Impôt sur les sociétés	Limitée au montant des apports (sous réserve des garanties personnelles)	Formalisme	
SNC (société en nom collectif)	Sans capital minimum	2 et plus	Impôt sur le revenu de plein droit ou IS sur option (possibilité d'un abattement CGA de 20%)	Illimitée	Formalisme et risque	
SA (société anonyme)	37000 € 50% à la constitution et le reste dans les 5 ans	7 et plus	Impôt sur les sociétés	Limitée au montant des apports (sous réserve des garanties personnelles)	Adapté à des projets importants: lourd	
SAS (société par actions simplifiée)	37000 € 50% à la constitution et le reste dans les 5 ans	1 (Sasu: SAS unipersonnelle) et plus	Impôt sur les sociétés	Limitée au montant des apports (sous réserve des garanties personnelles)	Statut plus libre que la SA, mais formalisme Projets importants	